

L'Union nationale des Missions locales s'inquiète d'une mise en concurrence du Civis au profit du nouveau contrat d'autonomie

Alors que les premiers contrats d'autonomie à destination des jeunes demandeurs d'emploi de zones urbaines sensibles sont en passe d'être signés, l'Union nationale des Missions locales (UNML) craint une mise en concurrence entre le Civis et ce nouveau dispositif. « Avec la signature d'un contrat d'autonomie, un jeune pourra toucher 1 800 euros sur six mois, alors que les bénéficiaires d'un contrat d'insertion dans la vie sociale perçoivent une rémunération maximale de 900 euros par an. Pour des questions économiques évidentes, beaucoup de jeunes pourraient délaisser le Civis au profit de ce nouveau dispositif », a expliqué Christelle Tavares, déléguée générale de l'UNML, mercredi 21 mai, lors d'une conférence de presse, à Paris, en présence de son président Jean-Raymond Lepinay.

A première vue, on pourrait se réjouir qu'un jeune demandeur d'emploi âgé de 16 à 25 ans, résidant en ZUS, ait accès à une bourse d'un montant plus important. Ce n'est pas l'avis de l'UNML qui s'inquiète de la manière dont les jeunes signataires du contrat d'autonomie vont être accompagnés. En cause, notamment, le fait que ce nouveau dispositif soit confié en partie à des organismes privés. « L'UNML regrette que le gouvernement procède à un appel d'offres ouvert au secteur marchand en lieu et place d'une sollicitation du réseau des Missions locales. Une décision d'autant plus surprenante que le contrat d'autonomie relève pleinement du champ de compétences des Missions locales », indique un communiqué de presse de l'UNML.

« Dans le préambule du volet emploi du plan espoir banlieue, il est écrit qu'entre 150 000 et 200 000 jeunes de moins de 26 ans, résidants de ZUS sont demandeurs d'emploi, dont seulement 80 000 inscrits à l'ANPE. Mais le plan banlieue semble oublier que sur la totalité de ces jeunes, 180 000 sont reçus chaque année par les Missions locales, et que 43 000 signent au moins un contrat de travail dans l'année », a fait valoir Jean-Raymond Lepinay. « On s'assoit sur 20 ans d'expérience ! ». Le président des Missions locales se dit également circonspect sur le « parcours d'autonomie court et intensif », qui risque, selon lui, d'être inefficace pour l'insertion durable des jeunes dans l'emploi.

Actuellement, tel qu'il est prévu, le contrat d'autonomie impose à l'opérateur d'assurer « un suivi du jeune dans l'emploi durant les six premiers mois postérieurs à son embauche ». Or, plaide Jean-Raymond Lepinay, « la durée d'un Civis est d'un an renouvelable. L'insertion des jeunes prend du temps. A preuve, les 419 000 contrats de travail classiques signés en 2006 dans le cadre des Missions locales ont concerné 285 000 jeunes, ce qui prouve bien qu'un seul contrat ne suffit pas toujours pour un maintien durable dans l'emploi. Certains jeunes ont besoin de plusieurs contrats et d'un accompagnement sur du long terme ».

Autre crainte formulée : le risque que les opérateurs privilégient les jeunes les moins éloignés de l'emploi. L'UNML s'appuie sur le fait que, comme l'indique le ministère de l'Economie, « le financement de l'opérateur est fixé selon des critères de résultat, c'est-à-dire de mise en emploi durable ». « Pour atteindre leurs objectifs, on peut imaginer que les opérateurs privés choisissent en priorité les jeunes issus d'un niveau de qualification plus élevé », redoute Christelle Tavares.

Enfin, si l'UNML se « félicite que, dans le contexte actuel budgétaire dont les Missions locales souffrent au quotidien, des moyens supplémentaires aient été mobilisés en faveur de l'insertion des jeunes de quartier », l'association s'étonne de la logique financière. « L'accompagnement d'un jeune par une Mission locale coûte dix fois moins cher que le contrat d'autonomie. Il faut compter 550 euros par jeune dans le premier cas, contre 5 555 euros dans le deuxième cas. Economiquement, le choix est vite fait. Nous sommes donc bien sur un débat davantage idéologique », a affirmé Jean-Raymond Lepinay.

Ce dernier s'interroge « *sur la volonté du gouvernement de vouloir progressivement abandonner les collectivités locales et les services publics de placement* ». Dernière interrogation, et pas des moindres, la concurrence du contrat d'autonomie par rapport au Civis sera-t-elle prise en compte lors des prochaines évaluations des contrats pluriannuels d'objectifs signés entre l'UNML et l'Etat ? « *A coup sûr, le nombre de Civis signés va baisser. Et on viendra nous dire que nous n'avons pas atteint nos objectifs. Ce qui pourrait conduire à une baisse de notre financement* », déplore Jean-Raymond Lepinay.